

COMMUNE DE NONETTE - ORSONNETTE

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle Communale d'Orsonnette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

Etaient présents : Mesdames BERNARDO Danielle, CHADUC Odile, DEGEZ Gaëlle, GRASSET Lydia, HAMMOUDI Zoubida, NICHON Jacqueline, VERNEDE Aurélie et Messieurs RAVEL Pierre, BERNARD Maurice, DELAUNOY Matthieu, CHAUMET Michaël, CHEVALIER Daniel, EROUART Loïc, GOURDIN Daniel, MAREUGE Baptiste et TOURNEBIZE Aurélien

Excusés : Madame RAMENTOL Mélanie a donné procuration à Madame VERNEDE Aurélie
Monsieur MARTY Thibaud a donné procuration à Monsieur CHAUMET Michaël

Monsieur BERNARD Maurice a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil du 26 février 2021, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres votants.

ORDRE DU JOUR :

1. TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
2. PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE
3. DEMANDES SUBVENTIONS ETUDES EGLISES
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
5. DENOMINATION RUE SUR NONETTE
6. PROPOSITION MUTUELLE DE VILLAGE
7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - **Taux des taxes directes locales** :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que le conseil se prononce sur les taux des taxes directes locales à appliquer pour l'année 2021, soit : les taux des taxes foncières sur le bâti (TFB) et sur le non bâti (TFNB).

Depuis cette année, les communes se basent sur un nouveau taux de référence pour la taxe foncière sur le bâti : les taux de l'année antérieure pour la TFB sur la commune (10,15 %) auquel il convient d'ajouter celui appliqué par le département (20,48 %) soit un total de 30,63 %

Monsieur le Maire indique les taux moyens communaux appliqués au niveau départemental en se basant sur 2020 : pour le foncier bâti : 42,83 % et pour le foncier non bâti : 82,07 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à dix-sept voix pour et une abstention, décide :

- de ne pas appliquer d'augmentation pour le taux de la taxe foncière sur le non bâti à 85,58 %
- d'instaurer une augmentation de 30,63 % à 31,24 % pour le taux de la taxe foncière sur le bâti

2 - Participation transport scolaire :

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur la participation communale pour le transport scolaire à destination de l'école du Breuil-sur-Couze et du collège de St Germain Lembron au titre de l'année scolaire 2020 / 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, souhaite reconduire la participation communale des années antérieures, à savoir :

- 50,00 € par an et par enfant, si le versement de la famille est au moins égal à cette somme
- Au montant versé par la famille si celle-ci a réglé moins de 50,00 € pour l'année.

Cette délibération sera renouvelée par tacite reconduction sauf décision contraire de l'assemblée délibérante

3 - Demandes subventions études églises :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une étude préalable a été réalisée par le cabinet d'architecture ACA Architectes & Associés - 41, avenue Albert et Elisabeth 63000 CLERMONT-FERRAND pour les travaux de restauration de l'église St Nicolas de Nonette. Il convient maintenant de poursuivre ces études des phases Avant-Projet Sommaire (APS) à l'Assistance Contrat Travaux (ACT), ainsi que les études des décors peints intérieurs et de restauration de pierres.

Une première délibération avait été prise le 04 décembre 2021, mais Monsieur le Conservateur de la DRAC Clermont-Ferrand, demande que l'étude de décors peints soit confiée à une autre entreprise, et qu'un restaurateur spécialisé en sculptures soit intégré en phase APS.

Monsieur le Maire présente un estimatif de ces études pour un montant total de 109.118,90 € HT soit 130.942,68 € TTC, qui se décompose ainsi : maîtrise d'œuvre pour 98.068,89 € HT, étude des décors peints intérieurs 8.850,00 € HT et étude de restauration de pierres 2.200,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que ces études peuvent être subventionnées au titre d'un édifice inscrit, à savoir : par l'Etat (service de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) à hauteur de 40 % du montant total HT, la Région 30 % de ce même montant et le Département pour 24 % du montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- accepte la poursuite des études de la phase Avant-Projet Sommaire (APS) à l'Assistance Contrat Travaux (ACT), ainsi que les études des décors peints intérieurs et de restauration de pierres pour l'église St Nicolas de Nonette
- décide de demander des subventions à l'Etat (service de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) à la Région et au Département.
- mandate Monsieur le Maire pour signer tout document et effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération

Ces études seront financées de la manière suivante :

• ETAT (DRAC) 40 %	43.647,56
• REGION 30 %	32.735,67
• DEPARTEMENT 24 %	26.188,54
• Fonds propre ou emprunt	6.547,13

TOTAL HT 109.118,90 €

4 - Vote du budget primitif 2021 :

Après présentation et explication des différents chapitres et comptes par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'issue de ses délibérations, adopte à l'unanimité des votants, le budget primitif de la commune de l'année 2021, qui s'équilibre comme suit :

- En recettes et dépenses de **fonctionnement** à : 529.200,00 €
- En recettes et dépenses d'**investissement** à : 692.300,00 €

5 - Dénomination d'une rue sur Nonette :

Monsieur le Maire indique que pour éviter toute confusion et suite à de nouvelles constructions au niveau du quartier de Chauzat, il convient de nommer la rue située dans le prolongement du « chemin de Chauzat Bas » et perpendiculaire au « chemin de Chauzat »

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- décide de dénommer cette rue : « Rue de Chauzat Bas »
- désigne Monsieur le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires auprès des services concernés.

6 - Proposition Mutuelle de Village :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est possible de proposer aux habitants une mutuelle communale. Dans ce contexte, la Mairie s'engage à mettre à disposition un local pour un(e) conseiller(ère) mutualiste et à distribuer une information à la population. Monsieur le Maire fait alors lecture d'une proposition reçue en Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres votants :

- valide la mise en place d'une mutuelle communale
- se positionne sur la proposition de la mutuelle Precocia « Ma Mutuelle de Village »

7 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Personnel communal

○ Modification contrat de travail

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat de travail pour la gérance de l'agence postale de Madame Patricia BETTENFELD arrive à son terme soit 6 ans au 20 avril 2021. Et qu'il convient de lui proposer un contrat à durée indéterminée.

En parallèle Madame Patricia BETTENFELD effectue des heures de ménages sous contrat qui se termine également le 20 avril 2021 et la commune à l'obligation de prolonger son emploi de la même manière que le précédent sous forme de contrat à durée à indéterminée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser Monsieur le Maire à proposer un contrat à durée indéterminée à Madame Patricia BETTENFELD pour la gérance de l'agence postale de Nonette et pour les heures de ménages à compter du 21 avril 2021.

○ **Modification indiciaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur Cyril ROULLET, agent technique territorial, donne entière satisfaction dans son travail et propose de lui accorder une augmentation salariale en revalorisant son échelon.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide de placer Monsieur Cyril ROULLET à l'échelon 12 de l'échelle C1 correspondant à un indice brut de 432 et un indice majoré de 382 à compter du 19 avril 2021

➤ **Rapport d'activité et compte administratif 2019 du SIEG Puy-de-Dôme**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'activité 2019 et le compte administratif 2019 du SIEG du Puy-de-Dôme.

Ces documents qui n'appellent aucune observation de la part du conseil est laissé à la disposition du public.

➤ **Mission locale**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Mission Locale d'Issoire peut mettre à disposition du personnel (jeune de 16 à 25 ans en recherche d'emploi) pour des actions ponctuelles de travaux des services techniques.

Quatre à cinq jeunes pourraient intervenir sur la commune dès le mois de septembre 2021 pour une période de quinze jours afin d'effectuer des travaux de peinture.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la Mission Locale d'Issoire les services de jeunes pour des travaux d'appoints en septembre 2021

➤ **Composteurs supplémentaires**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir sur la nécessité d'installer de nouveaux composteurs à Nonette et à Orsonnette, afin de rapprocher l'offre des habitations distantes des composteurs mis en place actuellement.

➤ **Informations diverses :**

- Monsieur le Maire précise avoir rencontré M. TIXIER de la DRD Val d'Allier afin de trouver une solution pour améliorer le stationnement et atténuer la vitesse de circulation rue Jean Amariton. M. TIXIER fera une proposition qui pourra entrer dans le cadre des Amendes de polices.
- Monsieur le Maire fait un point sur la rencontre qui s'est déroulée avec les représentants des collectivités et du monde agricole, sur le projet de Voie Verte longeant l'Allier depuis Nevers.

Il précise les orientations fixées par le Département et la Région.

Il informe le conseil de nouveaux itinéraires proposés par un collectif d'agriculteurs, suite à la concertation réalisée auprès du monde agricole.

Pour permettre une prise de décisions plus avertie, il demande au Département de fournir les plans et documents concernant ces différents tracés

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

